

Opération Calice : les faits prescrits

L'ensemble des faits visés par l'Opération Calice, l'enquête du parquet fédéral chargée de faire la lumière sur des faits d'abus sexuels présumés commis au sein du clergé et la tentative d'étouffement de ces affaires par la hiérarchie catholique, sont prescrits et plus personne ne peut être poursuivi. Tel est le point de vue que défendra le parquet fédéral dans son réquisitoire final devant la chambre du conseil de Bruxelles. Cette dernière doit se pencher sur l'affaire le 28 avril prochain.

Le parquet demande ainsi de constater l'extinction de l'action publique étant donné la condamnation antérieure de 4 prévenus pour les faits dénoncés, les décès de 37 suspects et la prescription de presque tous les autres faits.

L'Opération Calice a débuté en juin 2010 par de spectaculaires perquisitions au siège de l'archevêché à Malines, à la cathédrale St-Rombaut, au domicile du cardinal Danneels, au siège de la commission dirigée par le pédopsychiatre Peter Adriaenssens qui se penchait alors sur les faits de pédophilie au sein de l'Église ainsi qu'aux Archives générales du Royaume.

L'enquête était alors entre les mains du parquet de Bruxelles et du juge d'instruction Wim De Troy. L'Opération Calice a été reprise ensuite par le parquet fédéral. Le juge De Troy a été remplacé par la juge Calewaert en 2012. Ce dernier a bouclé son instruction en septembre 2014. Un an et demi plus tard, le réquisitoire dans lequel le parquet fédéral estime que les faits sont prescrits est prêt.

Me Fernand Keuleneer, l'avocat de l'archevêché et du cardinal Danneels, n'a pas désiré faire de commentaire pour l'instant. Me Walter Van Steenbrugge, avocat de plusieurs victimes, n'est lui pas du tout satisfait du point de vue du parquet et que des éléments de son réquisitoire se retrouvent dans la presse. Il déplore que celui-ci communique avant le moment où il est censé le faire et constate que ce n'est que maintenant que les victimes ont accès à l'entièreté du dossier. Cet avocat rappelle qu'il reviendra à la chambre du conseil de se prononcer et qu'il y a 5 ans, le ministère public avait déjà essayé d'enterrer ce dossier en toute discrétion via la chambre des mises en accusation. Il craint que l'histoire se répète. ■